
Des gens « ordinaires » et des révélateurs de conspiration... Commentaire anthropologique sur la posture des intervenants lors d'une commission parlementaire

Mathieu Cook *Université du Québec à Chicoutimi*

Résumé : Cet article présente une partie des résultats d'une analyse des mémoires, déposés lors de la commission parlementaire sur l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan (Innus) et les gouvernements du Québec et du Canada. Nous nous intéressons plus précisément à la posture que les acteurs sociaux ont déployée dans leurs mémoires. Nous offrons d'abord une réflexion conceptuelle à propos de la posture, ainsi que des détails sur la méthodologie employée dans cette recherche. Sept catégories de postures sont ensuite exposées, dont celle du révélateur de conspiration pour laquelle nous consacrons un peu plus d'attention.

Mots-clés : Analyse de discours, postures, théories de la conspiration, commission parlementaire, négociations territoriales, Innu

Abstract: This article presents some of the results of an analysis of the briefs submitted to the parliamentary committee concerning the *Agreement-in-Principle of General Nature between the First Nations of Mamuitun and Nutashkuan and the Government of Quebec and the Government of Canada*. We focus on the postures that the social actors displayed in their briefs. We begin with a reflection regarding the concept of posture, as well as details about the methodological orientation of this research. Seven types of postures are examined, including that of *paranoid spokesman* (Hofstadter 1996), which we discuss more in depth.

Keywords: Discourse Analysis, Conspiracy theories, Parliamentary Commission, Land Claims, Innu

Les Innus forment le peuple autochtone le plus nombreux de la province de Québec (Canada) avec 19 955 membres ([Secrétariat aux affaires autochtones s.d.](#)). De ceux-ci, 12 616 personnes (63 %) habitent dans une des neuf communautés situées dans les régions administratives de la Côte-Nord (8) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1) – les autres habitant un lieu situé hors de la communauté comme, par exemple, dans une ville voisine. Les Innus d'aujourd'hui sont les descendants de communautés identifiées sous différents noms dans la littérature et la cartographie historiques. On peut recenser jusqu'à 18 de ces noms, dont : Montagnais, Kakouchaks, Papinachois, Oumamioueks et Ouchestigoueks. À l'instar des autres peuples algonquiens du Subarctique, ceux-ci avaient un mode de vie nomade axé sur la chasse, la pêche et la cueillette, et occupaient un vaste territoire couvrant une grande partie du Québec et du Labrador ([Lacasse 2004; Charest 2001](#))¹. D'ailleurs, à l'arrivée des Européens, les Innus « contrôlait la majeure partie du nord-est de la péninsule Québec-Labrador » ([Lacasse 2004](#) : 15). Jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont jamais cédé leurs droits sur ce territoire ancestral par voie de traité.

Des négociations territoriales entre les gouvernements canadien et québécois, ainsi que les Innus ont débuté à la fin des années 1970 dans le but de reconnaître ces droits de manière formelle. Elles réunissaient alors l'ensemble des communautés innues au Québec et étaient menées conjointement avec les Atikamekw, une autre nation autochtone culturellement très proche des Innus². Or, au début des années 2000, ces négociations ne concernaient plus que quatre communautés innues (Pessamit, Essipit, Mashteuiatsh et Nutashkuan), ce qui représente néanmoins la majorité de la population innue au Québec (61,7 %). À l'époque, plusieurs disaient que le traité en cours de négociation était d'un genre nouveau ([Saint-Hilaire 2003](#)). Il prévoyait, par exemple, de reconnaître aux Innus la pratique des activités ancestrales sur de vastes portions du territoire québécois, sans que cette reconnaissance ne soit basée sur les formules habituelles

de cession définitive des droits à l'État. De plus, le traité devait faire suite à l'adoption de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975) et à la Convention du Nord-Est québécois (1978), les seuls traités modernes à avoir été signés avec des nations autochtones au Québec (Cris, Inuit et Naskapis).

Après la publicisation d'un accord-cadre nommé *Approche commune* ([Secrétariat aux affaires autochtones 2000](#)), une forte controverse éclata³. Entre les années 2000 et 2003, une opposition citoyenne s'organisa progressivement afin d'exiger des éclaircissements sur ces négociations territoriales, voire demander qu'elles soient carrément annulées. Bien qu'elle se soit manifestée dans tout le Québec, c'est principalement au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord qu'elle s'est pleinement déployée. La controverse fut d'abord caractérisée par la création rapide d'organisations d'opposition, lesquelles réussirent à s'attirer un grand nombre d'appuis allochtones dans les deux régions. Certaines personnalités médiatiques ont contribué fortement à l'escalade. C'est le cas d'animateurs de lignes ouvertes qui appuyaient ouvertement les opposants et firent des blagues haineuses envers les Innus lors de leur émission de radio ([Charest 2003](#)). On remarque aussi que plusieurs éditoriaux favorables aux opposants furent publiés dans des journaux régionaux à grand tirage (par exemple, [Néron 2002a, 2002b](#)). Des personnalités politiques prirent également position contre l'entente, comme ce fut le cas du député fédéral Ghislain Lebel qui arguait que cet accord réduirait le Québec à la dimension d'un timbre-poste ([Nadeau 2002; Chouinard 2004](#)). Entre 2001 et 2003, plusieurs manifestes et pamphlets d'opposition furent aussi publiés (par exemple, [Bouchard et al. 2001; Bouchard 2002; Tremblay 2003](#)). De plus, des organisations militantes du mouvement indépendantiste ont également entretenu un argumentaire dénonçant vivement la reconnaissance des droits ancestraux, comme ce fut le cas pour le Mouvement estrien pour le français (MEF), la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Estrie ou encore le Congrès de l'Estrie du Bloc Québécois. Dans leurs discours, plusieurs d'entre elles firent l'équation entre la réalisation de cette entente et une dépossession du territoire québécois ([Chouinard 2004](#)).

Les interventions fréquentes des leaders de l'opposition attisèrent les tensions intercommunautaires et alimentèrent les craintes à propos des répercussions de l'entente chez les Allochtones ([Nadeau 2002; Charest 2003; Chouinard 2004](#)). Parmi les éléments de discours les plus fréquents de cette opposition, on compte le désir de voir les Innus et les Allochtones soumis au même ensemble de droits, lois et règlements (plusieurs qualifiant de raciste tout régime de droits différenciés), le

sentiment que les Autochtones vivent déjà au crochet de la société et qu'ils trouvent constamment des moyens de quérir un peu plus de droits et de paiements de transfert, ainsi que l'exigence que des représentants défendent directement les intérêts des résidents allochtones à la table de négociation, voire que le futur traité soit soumis à un référendum populaire.

Le climat de tension (sociale, politique, médiatique) incita le gouvernement du Québec à entreprendre plusieurs actions, dont la mise en place d'une commission parlementaire à l'hiver 2003. Elle fut suivie par la signature en 2004 de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre les Innus et les gouvernements du Québec et du Canada, laquelle représente encore aujourd'hui la dernière avancée notable des négociations. En tout, 85 acteurs⁴ individuels ou collectifs ont pris position simultanément en rédigeant un mémoire et 72 d'entre eux ont ensuite présenté ce mémoire en personne devant les commissaires⁵.

Or, à la suite d'une étude anthropologique des discours menée sur l'ensemble de ces mémoires⁶, nous avons constaté que les auteurs ne s'y exprimaient pas seulement sur l'objet de la commission (par exemple, le projet de traité). En effet, lors de cet exercice d'argumentation, leurs propos avaient également une visée performative : ils ont cherché à se positionner comme interlocuteur légitime. Ce faisant, ils ont livré un message sur eux-mêmes, ils ont adopté une posture. Dans cet article, nous présentons notre réflexion à propos des postures ainsi déployées par les auteurs de mémoires. Pour ce faire, nous définissons d'abord le concept de posture et nous traitons de son utilité afin de comprendre les positions que prennent les acteurs de la controverse. Nous détaillons ensuite quelques facettes de l'approche théorique et méthodologique utilisée dans cette recherche. Les deux parties suivantes de l'article exposent les caractéristiques des sept postures retrouvées dans les mémoires.

La posture comme mode de présentation de soi en commission parlementaire

La commission parlementaire résultait d'une invitation lancée à « toute personne ou tout organisme intéressé à débattre de tous les aspects de l'entente de principe » ([Charest 2003](#)). Elle a eu lieu au moment où la controverse atteignait son apogée et constituait l'ultime tentative de calmer le jeu après l'échec relatif de tournées d'information et de consultation mises en place par le gouvernement du Québec dans quelques régions. Par celle-ci, le gouvernement et les parlementaires québécois cherchaient à reprendre le contrôle de la situation, ne serait-ce qu'en partie. Or, pour les autres acteurs de la controverse, l'exercice constituait un

événement-déversoir dans lequel ils pouvaient projeter leurs arguments dans l'espoir d'être entendus. En cela, les commissions parlementaires sont une « [tribune] où les différents groupes de pression peuvent faire savoir au public leur position sur le problème, drainer des sympathies de ceux qui sont du même avis qu'eux, ou impressionner favorablement ceux qui n'en pensent rien, ou qui n'ont pas d'idées » ([Robin 1984](#) : 89). Ces mécanismes institutionnalisés mettent donc en scène des acteurs qui, par leur prise de position, cherchent à influencer le débat à propos d'une politique publique.

Dans son sens courant, on définit la prise de position comme un acte par lequel on tranche, on se prononce sur une question et on s'engage explicitement en assumant le risque impliqué par son choix ([Amossy et Koren 2004](#)). En commission parlementaire, des personnes ou des organisations prennent ainsi part à un échange et rendent explicite leur interprétation de la situation. Les acteurs sociaux permettent alors à un public de situer le lieu où ils logent dans le continuum des positions possibles. En simplifiant au maximum, nous pourrions dire qu'une personne a le choix de déclarer dans son mémoire que le gouvernement doit ou ne doit pas poursuivre les négociations. Il prendra alors position pour ou contre le projet de traité.

S'ils sont tous engagés dans un même exercice, on constate toutefois que tous ne se présentent pas de la même façon. En cela, la question de la position des acteurs en amène une autre : celle de la posture. Lorsqu'ils prennent position en commission parlementaire, les acteurs n'expriment pas qu'un point de vue sur l'EPOG, la reconnaissance des droits ancestraux ou les relations entre Allochtones et Autochtones. Ils campent également leur légitimité, leur crédibilité en tant qu'intervenants. Ils tiennent donc un discours sur eux-mêmes qui est plus ou moins explicite, voire plus ou moins intentionnel.

Ceci nous ramène à l'*ethos*, donc à l'image que le locuteur projette et qui accompagne la réception de son discours :

Dès qu'il y a énonciation, quelque chose de l'ordre de l'*ethos* se trouve libéré : à travers sa parole un locuteur active chez l'interprète la construction d'une certaine représentation de lui-même, mettant ainsi en péril sa maîtrise sur sa propre parole; il lui faut donc essayer de contrôler le traitement interprétatif des signes qu'il envoie. ([Maingueneau 2013](#) : 3)

La posture peut être qualifiée d'« *ethos* discursif » ([Amossy 2010](#)). L'*ethos* implique effectivement une dimension pré-discursive, précédant la prise de parole (fonctions, statuts et pouvoir de l'orateur, représentations qui circulent sur sa personne). Dans sa dimension

pleinement discursive, l'*ethos* concerne « l'image que le locuteur projette de lui-même dans son discours telle qu'elle s'inscrit dans l'énonciation plus encore que dans l'énoncé, et la façon dont il retravaille les données pré-discursives » ([Amossy 2010](#) : 70). À des degrés divers, l'auteur d'un mémoire a donc conscience d'une image de soi qu'il projette en prenant position. Quels mots choisit-il afin de définir ce qu'il est et ce qu'il n'est pas ? Par quels moyens discursifs montre-t-il son niveau d'expertise face à l'objet de la controverse ? Comment expose-t-il l'importance d'entendre le point de vue d'une personne comme lui, parce qu'il est lui ? Ces questions relèvent toutes d'une étude des postures.

Dans leurs mémoires, l'engagement des acteurs face à leur discours comporte une mise en scène de soi qui est consciente des statuts sociaux et de leur importance dans l'établissement d'un rapport de force discursif. [Régine Robin \(1984\)](#) remarque entre autres, à propos de la commission parlementaire québécoise sur le projet de loi concernant l'organisation des services (1971), que la longueur du temps de parole accordé aux intervenants est influencée par la place que ceux-ci occupent dans le réseau des affaires médicales et sociales, voire dans la société en général. Elle constate aussi que certains groupes « étaient complaisamment » les titres de leurs délégués. La quasi-totalité de ces groupes ont ainsi été appelés à jouer le jeu de la légitimité et de la respectabilité. Mais tous n'y jouent pas de la même façon. Elle observe un éventail de postures possibles encadré par deux extrêmes : à un pôle, ceux qui ne laissent échapper aucun appellatif (docteur, président du conseil d'administration, etc.) et, à l'autre, les groupes qui ne sont que des noms sans titre. Parmi ces derniers on retrouve ceux qui « se savent » interlocuteurs illégitimes, comme en fait foi ce passage tiré de l'analyse de Robin :

Le représentant de la Clinique de la Pointe St-Charles ne cite même pas son nom ayant déjà été nommé par le Président, mais fait état de son malaise :

« Je ne vous cache pas que je suis un peu mal à l'aise de me voir parmi tous les spécialistes, des gens qui sont si bien structurés et qui ont de bons arguments pour se défendre . . . »

Loin de se présenter en interlocuteur légitime, le porte-parole de la « Clinique communautaire de Pointe St-Charles » marque d'emblée sa place dans la hiérarchie de l'estime et du capital symbolique, en bas. ([Robin 1984](#) : 69)

Nous pensons toutefois que cette posture – caractérisée par la modestie – ne doit pas être analysée comme un simple aveu de faiblesse de la part de l'intervenant face

à des catégories sociales mieux valorisées. Elle est aussi une stratégie pour se projeter dans le débat, obtenir un statut d'interlocuteur valable et donc, établir une relative légitimité discursive. Nous verrons plus loin, par l'étude de la posture des « gens ordinaires », que cette modestie peut aussi être vue comme une façon d'amener le débat à un niveau que ces acteurs maîtrisent et dans lequel leur discours trouve une certaine autorité.

Les intervenants tentent pour la plupart de convaincre un auditoire spécifique (par exemple, les parlementaires) que leur point de vue est plus valable qu'un autre et que l'option qu'ils défendent mérite d'être retenue parmi toutes les autres. Ce faisant, ils tentent également de convaincre qu'ils détiennent une certaine forme d'expertise pour se prononcer sur l'objet de la consultation. Les mémoires sont des lieux où ces personnes font valoir que leur présence en commission, en tant que porteurs de discours, est pertinente. Ces écrits sont donc révélateurs de la place que les auteurs entendent occuper dans ce débat⁷.

Une analyse interprétative des mémoires

Notre recherche appartient de manière large à une littérature des sciences sociales (souvent anthropologique) consacrée à l'analyse de controverses prenant place notamment en Amérique du Nord, en Australie ou en Nouvelle-Zélande autour de questions liées à la présence autochtone (voir notamment : [Landsman 1985, 1987](#); [Menzies 1994](#); [Nesper 2002](#); [Barber 2008](#)). Ces controverses se déroulent généralement sur fond de revendication, d'affirmation ou d'exercice de droits ancestraux par une nation autochtone. Il peut s'agir par exemple, du droit de chasser et de pêcher hors-réserve, tel qu'il a été prévu dans des traités historiques. Il peut s'agir également du droit d'organiser les jeux de hasard et d'opérer des casinos sur un territoire ancestral. Comme dans le cas qui nous concerne, il peut aussi être question de reconnaître globalement et formellement des droits ancestraux qui n'ont jamais été cédés à l'État par traité. L'évocation de tels droits par un groupe autochtone donne souvent lieu à une contestation de la part de secteurs divers de la société majoritaire (par exemple, des partis politiques, des organisations militantes ou des propriétaires de commerces). Une vaste opposition peut ainsi être organisée afin de contester la reconnaissance de droits spécifiques aux Autochtones. On invoque alors des raisons diverses (par exemple, des menaces pour des secteurs de l'économie allochtone) afin de justifier la tenue de manifestations et d'autres moyens d'action.

Dans notre recherche, nous nous sommes intéressé à un aspect particulier de ces situations, soit les pratiques de symbolisation (catégorisation, différenciation)

de l'altérité qui accompagnent les relations entre les Allochtones et les Autochtones. Par celles-ci, les personnes impliquées dans les débats à propos de l'EPOG se prononcent (implicitement, explicitement) sur ce qui distingue les premiers bénéficiaires d'un traité (Innus) des autres habitants du Québec. Or, nous avons axé notre analyse sur les aspects processuels de cette activité symbolique, tels qu'ils se développent et s'expriment dans une situation circonscrite sur les plans social, historique et culturel. Comme [Barth \(1995\)](#), nous cherchons ainsi à voir comment les collectivités s'impliquent dans une dynamique liée à l'entretien d'une frontière intergroupe.

Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse thématique de tous les mémoires à l'aide du logiciel NVivo 9. Celle-ci correspond à ce que [Paillé et Mucchielli \(2012\)](#) qualifient de thématisation en continu, c'est-à-dire qu'elle est caractérisée par la création ininterrompue de thèmes (ou catégories d'analyse) et leur attribution à des portions de texte significantes. Les thèmes sont ainsi produits, définis, regroupés et hiérarchisés par le chercheur en même temps qu'il lit les textes. L'élaboration de l'arbre thématique est donc faite de manière inductive et n'est achevée que lorsque le corpus a été entièrement analysé.

L'anthropologie interprétative ([Geertz 1973](#)) nous enseigne toutefois que pour atteindre le monde abstrait par lequel les personnes s'engagent dans une activité de symbolisation, les situations qui encadrent cette activité doivent faire l'objet d'une description en profondeur. Il est alors question de contextualiser les données de recherche. Parallèlement à l'analyse thématique des mémoires, tout en nous inspirant de l'analyse critique du discours ([Fairclough 2003](#)) et de l'analyse du discours social ([Angenot 2004](#)), nous avons donc réalisé une contextualisation intertextuelle des mémoires. Plus précisément, nous avons repéré dans les mémoires des lieux de crispation discursive nécessitant un approfondissement. De cette façon, des portions de controverse qui devaient être éclairées par l'apport de textes publiés en dehors de la commission ont été circonscrites. Ceci nous a guidé dans la recension de nombreux articles de journaux, monographies, articles d'opinion, essais, pamphlets et manifestes ayant participé à la diffusion des idées circulant au moment de la commission parlementaire.

Le questionnement général à la base de notre recherche concernait les discours sur l'altérité tenus en période de controverse. Par ailleurs, nous présentons ici une partie seulement des résultats : ceux qui sont liés aux postures adoptées par les auteurs de mémoires. En effet, l'examen des processus discursifs présents dans la controverse, dans les mémoires, a progressivement fait apparaître la nécessité de regarder la façon dont les

acteurs se projettent dans les débats, la manière dont ils se présentent à leurs interlocuteurs. Cette dimension s'est donc imposée à nous au moment de procéder à l'analyse (inductive) des données.

Parler pour nous, parler de soi : six postures communes

Les postures qui accompagnent la prise de position des acteurs comportent une série de variations, dans lesquelles nous avons pu déceler des éléments de régularité. Sans parler de catégories étanches et homogènes (quelques auteurs alternent par exemple, entre deux ou plusieurs postures dans le même texte), il nous a été possible de montrer que certaines présentations de soi étaient apparentées entre elles et que celles-ci pouvaient être regroupées sous une même posture. Nous avons pu en identifier sept : 1) la voix des « gens ordinaires »; 2) les citoyens qualifiés; 3) le regroupement citoyen; 4) nous, les Autochtones; 5) notre importance collective : retombées et force du nombre; 6) au nom de la responsabilité; et 7) les révélateurs de conspiration. Cette partie concerne les six premières, tandis que la prochaine est consacrée à l'étude de la septième posture.

La première posture est donc celle par laquelle les acteurs se présentent comme des gens « ordinaires ». Leur arsenal argumentatif est caractérisé par l'humilité : ils mettent l'accent sur la simplicité de leur compréhension et de leur parole (une simplicité assumée), tout en se montrant convaincus de la véracité de leur point de vue. Ils disent incarner les valeurs des gens honnêtes (par exemple, le travail bien fait et l'effort). Ils préviennent aussi que leurs mots ne sont pas ceux des personnes savantes, mais bien ceux de Monsieur et de Madame tout-le-monde. Leur façon de s'exprimer n'est donc pas exempte de toute affirmation d'autorité. Celle-ci prend racine dans l'impression de dire les « vraies choses », de savoir de quoi ils parlent puisqu'ils appartiennent, eux, au « vrai monde ». Ils disent ainsi parler de ce qui va de soi pour ceux qui ne vivent pas dans leur tour d'ivoire :

Ne vous attendez pas à de grandes phrases bien brodées parce que moi, de l'instruction, je n'en ai pas eu beaucoup, mais ce que j'ai à vous partager, c'est une expérience de vie de 70 ans qui a été très remplie.

Je pourrais dire que je représente trois classes de la société; les pauvres, ceux qui n'ont pas la facilité de s'exprimer et surtout le groupe qui travaille, qui élève des enfants et qui paie des impôts. ([St-Amand 2003 : 1](#))

Indépendamment de sa position face à l'EPOG – qu'il soit pour ou contre – celui qui se présente comme une personne du commun fait donc valoir l'ancre concret

de son savoir. Il tire ses convictions du fait qu'il a les deux pieds sur terre, qu'il a une expérience véritable de ce dont il est question en commission :

Je suis citoyen de St-Félicien. Je fréquente le territoire qui fait l'objet de l'entente de principe. Je me sens donc concerné par la démarche en cours.

Je ne connais pas tous les tenants et aboutissants de la proposition qui est actuellement sur la table. Cependant, je suis convaincu de l'importance d'en arriver à un nouveau contrat avec cette autre société [les Innus] que nous côtoyons maintenant depuis quelques siècles. ([Robert 2003 : 4](#))

Prétendre parler au nom de citoyens allochtones qui seront touchés par l'entente (par exemple, ceux qui résident sur un territoire où la pratique de droits ancestraux sera reconnue aux Innus) est une caractéristique fréquente de cette posture. On s'inclut dans une communauté dont le sort est de faire les frais d'un traité : « Je ne suis qu'un groupe de un mais, je veux parler pour tous ceux qui sont dans ma situation » ([Pineault 2003 : 2](#)). Les référents symboliques que les intervenants activent sont renforcés par des principes tels que le « gros bon sens » ou la « Loi naturelle »⁸.

Notons que c'est aussi dans la signature qu'on retrouve des manifestations de cette posture. Certains terminent leur mémoire en rappelant leur appartenance au groupe des gens ordinaires, tout en soulignant l'objet principal de leurs préoccupations, de leur militantisme : « Armandine Huard et Rodrigue Larose, citoyens soucieux de l'avenir du Québec... français » ([Huard et Larose 2003 : 1](#)); ou encore, « Un humain qui croît au respect de la nature qui doit appartenir à tous les Québécois. Merci. Bien à vous. Pierre Labranche » ([Labranche 2003 : 2](#)). De cette façon, les intervenants réaffirment jusque dans la dernière phrase du mémoire la simplicité qui fait la particularité de leur parole.

Au contraire de ces personnes qui se revendent d'un savoir ordinaire, d'autres font plutôt valoir qu'elles ont développé une compréhension plus poussée de la situation. Ceux-ci adoptent la posture du « citoyen qualifié » : ils mettent l'accent sur les compétences dont ils sont porteurs et qui les qualifient pour discuter du sujet. Cette posture est hétérogène, car elle est celle d'une diversité d'intervenants (par exemple, des chercheurs universitaires ou indépendants, des juristes ou des professeurs de CÉGEP). Néanmoins, ceux-ci mettent tous en valeur des éléments de leur parcours, une expertise qu'ils ont développée, afin d'assoir la légitimité de leur intervention. Cette posture est notamment celle de l'intellectuel ayant fait carrière dans une discipline jugée d'intérêt (par exemple, l'histoire, l'anthropologie, le droit ou la linguistique) et qui a développé une connaissance approfondie des réalités autochtones.

Elle est aussi celle du notable qui se sent confier un rôle de leader dans sa communauté. Dans le passage suivant, on exagère toutefois les règles du langage formel – parler de soi à la troisième personne, se présenter comme « le soussigné » – ce qui témoigne d'une possible tentative d'officialiser un point de vue personnel :

Le soussigné est avocat de pratique privée, ancien éducateur spécialisé, il est chargé de cours depuis plus de 12 ans au CÉGEP de Sept-Îles et enseigne en éducation spécialisée à des groupes autochtones en vue de former des travailleurs dans le secteur des services sociaux autochtones. Il est, de plus, coroner pour la Côte-Nord depuis plus de 6 ans. Il est donc bien au fait des problématiques vécues par les différentes communautés. ([Lefrançois 2003](#) : 1)

Parfois, le spécialiste est largement reconnu dans les médias comme un modèle à suivre, ce qui confère à son discours une autorité certaine. Et lorsqu'il s'agit d'un Innu, les réalisations personnelles prennent une grande importance du fait de la prédominance des problèmes sociaux dans l'image communément véhiculée sur les Autochtones :

Je suis un membre de la communauté Innu de Betsiamites et chef du Service de chirurgie générale. Je suis également président de l'Association médicale du Québec, membre du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne, président de deux groupes de travail sur la santé des Autochtones. ([Vollant 2003](#) : i)

Puis, c'est souvent par leur signature que ces acteurs mettent leurs titres et qualifications en évidence. Par exemple, en page couverture : « mémoire déposé à la Commission parlementaire [...] par Louis-Edmond Hamelin, professeur émérite de géographie, Université Laval, Québec » ([Hamelin 2003](#)).

Les deux premières postures sont donc principalement le fait d'individus parlant en leur nom propre. Pour ce qui est de la troisième, elle est plutôt le fait de citoyens regroupés pour commenter collectivement l'EPOG. Cet acte d'association est volontaire et autonome, bien qu'il puisse rassembler des personnalités de la scène politique (par exemple, municipale). Si leur position peut être enthousiaste vis-à-vis l'entente de principe, elle résulte aussi souvent d'une inquiétude :

Nous déposons ce mémoire, pour expliquer à la commission parlementaire comment se sentent les résidents de la municipalité des Escoumins devant les conséquences de cette Entente de principe.

Le comité de citoyens des Escoumins, créé en mars 2002, s'est fixé comme mission de défendre et

protéger les droits de ceux et celles qui ne sont pas des citoyens autochtones, sur le territoire revendiqué par les Innus d'Essipit. ([Comité de citoyens des Escoumins 2003](#) : 6)

Les regroupements citoyens disent régulièrement agir au nom de l'intérêt du public et se proposent parfois pour jouer le rôle de vigile, puisque les représentants politiques ne seraient, dit-on, pas dignes de confiance. Dans de rares cas, leurs propos sont virulents, voire menaçants, comme ce fut le cas pour les Pionniers septiliens. L'historien [Pierre Frenette \(2003\)](#), favorable à l'entente, présenta dans son mémoire une lettre de menaces qu'il avait reçue de la part de ce groupe. De plus, quelques années après la commission, les Pionniers ont fait l'objet de critiques publiques pour avoir tenu des propos racistes envers les Haïtiens et des Autochtones. On rapporta dans les journaux qu'un groupe de plus de 300 personnes s'était créé sur Facebook « pour que cesse le discours qualifié de raciste de cette organisation active depuis 2002 » ([Lévesque 2010](#)). Selon cette source, plusieurs commerces et organisations gouvernementales de la Côte-Nord auraient reçu, sur une base régulière, des tracts du groupe par télécopieur, dont un visait à prévenir l'arrivée de nouveaux immigrants haïtiens en sol québécois à la suite de l'important séisme de 2010 – une tactique qu'ils utilisaient déjà à l'époque de la commission parlementaire afin de diffuser leur position à propos du projet de traité. Précisions néanmoins que l'intimidation n'est pas une caractéristique commune à tous les opposants qui adoptent la posture du regroupement citoyen.

Une autre posture collective est déployée par des auteurs de mémoires qui disent parler au nom d'une collectivité plus ou moins grande d'Autochtones. Nous l'avons nommée « Nous, les Autochtones ». Il peut s'agir d'une communauté entière, d'une famille ou même d'un groupe qui se présente comme une nation autochtone distincte sans être officiellement reconnue comme telle (les Métis du Québec). Pour les acteurs de la nation innue, un des procédés consiste à montrer que le mémoire porte les préoccupations des Innus de la base (plutôt que celles des organisations et instances politiques qui négocient). Des mémoires résultant d'une telle présentation de soi sont en faveur de l'entente, alors que d'autres font état d'inquiétudes ou de désaccords. On ne saurait donc affirmer que cette controverse est le fait de deux camps adverses : les Autochtones en général et ceux qui soutiennent les Innus dans la négociation de l'EPOG, d'une part, et les opposants allochtones des régions périphériques, d'autre part. Le portrait est beaucoup plus hétérogène. Par exemple, les McKenzie déplient une conception des droits ancestraux qui est davantage

centrée sur l'occupation familiale (plutôt que nationale) du territoire ancestral :

Nous sommes membres de la Nation Innu et des descendants directs des Indiens qui ont occupé et possédé de façon continue tout le territoire revendiqué par le peuple Innu depuis des temps immémoriaux [...].

[...] Ces droits n'ont jamais été cédés par la famille McKenzie ni par nos ancêtres.

[...] Il n'est pas de l'intention de la famille McKenzie de nuire de quelle que manière que ce soit à d'autres composantes de la Nation Innu dans l'éventualité où celles-ci décidaient de conclure une ou des ententes avec le gouvernement du Québec et/ou le gouvernement du Canada. [La] position de la famille McKenzie est que ces ententes ne peuvent porter atteinte à nos droits que nous cherchons à faire reconnaître par les procédures que nous avons toujours l'intention de poursuivre. Nous ne pourrions nous sentir liés par une entente sans y avoir expressément consenti. ([McKenzie et McKenzie 2003](#) : 1-5)

Ce mémoire exprime un malaise relatif face aux négociations en cours, tout en soulignant que les Innus de la base sont inquiets face à une entente qui bouleversera possiblement le mode véritablement innu d'occuper le territoire. Cette posture n'est donc pas toujours celle des représentants officiels et organisations politiques autochtones, lesquels se présentent souvent de manière plus formelle.

Ceci nous mène à la posture de ceux qui assument une responsabilité politique et qui disent agir au nom de la population qu'ils représentent. On y retrouve, entre autres, le Conseil tribal Mamuitun Mak Nutashkuan, chargé de négocier l'EPOG au nom des quatre communautés innues. Ce mémoire fut déposé conjointement avec un autre document, l'adresse des chefs des Premières Nations innues de Mamuitun mak Nutashkuan. Certains des plus hauts responsables de la nation innue s'adressent ainsi à la commission :

Notre présence en tant que chefs des Premières Nations innues de Mamuitun mak Nutashkuan dans cette enceinte aujourd'hui revêt pour nous une importance qui a valeur de symbole. Nous sommes ici pour affirmer solennellement la volonté de notre peuple, dont l'identité se situe au cœur même du territoire de ce pays, d'être reconnu à juste titre par ses voisins et amis. ([Conseil tribal Mamuitun Mak Nutashkuan 2003](#) : 2)

Aussi, des responsables autochtones dont la communauté n'est pas engagée dans les négociations formulent des

messages diplomatiques à l'endroit des communautés innues qui négocient. Par exemple, le [Conseil de la nation huronne-wendat \(2003\)](#) réaffirme son désir de souveraineté sur le territoire revendiqué par les Innus, tout en rappelant les vieilles amitiés malgré le chevauchement des revendications territoriales. Le ton employé dans ce mémoire est celui d'un acteur engagé au nom des siens dans des relations internationales, donc de nation à nation avec le Québec, le Canada et les autres nations autochtones.

D'autres types d'intervenants mettent aussi en évidence les responsabilités (politiques ou administratives) qu'ils assument. Dans les mémoires des villes et municipalités, les auteurs parlent généralement au nom des individus qui habitent le territoire qu'ils gouvernent. Leur position face à l'EPOG est donc colorée par la défense des intérêts des « contribuables », des « citoyens ». S'ils interviennent en commission parlementaire, c'est parce qu'il en va de la mission qui leur est confiée – laquelle ne saurait être compromise par un traité. L'intervenant parle habituellement dans une forme impersonnelle (par exemple, « la Municipalité est d'avis que ... », « le Conseil de ville considère que ... »). Toutefois, dans le mémoire de Ville de Saguenay, l'emploi du « Je » (celui du maire Jean Tremblay) est prédominant :

Je représente devant vous aujourd'hui les femmes et les hommes de Ville de Saguenay. Ils sont 151 000 et forment plus de la moitié de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette vaillante collectivité m'a confié de grandes responsabilités à un moment décisif de son parcours. ([Ville de Saguenay 2003](#) : 4)

Enfin, d'autres intervenants (par exemple, des associations de villégiateurs, des regroupements professionnels ou des entreprises) misent sur le rayonnement social et les retombées économiques de leur secteur d'activité. Ils cherchent à convaincre de l'importance générale (voire universelle) des intérêts particuliers qu'ils représentent – une importance souvent chiffrable. Nous avons nommé cette posture « Notre importance collective : retombées et force du nombre ». Ceux qui l'incarnent expriment souvent la crainte qu'une entente vienne fragiliser leurs activités. Ils cherchent donc à mobiliser la sensibilité des élus/parlementaires à propos de la survie d'une industrie, d'un mode de vie, voire de collectivités entières. Le « poids » (démographique, économique) du mémoire est un élément central de la présentation de soi de l'organisation :

Plus de la moitié de la population de Manicouagan sont des gens qui fréquentent la forêt nord-côtière en chasse et pêche et des centaines de millions de

dollars sont dépensés dans ce domaine. Dans la région Manicouagan seulement, on compte trois mille (3000) camps de chasse et pêche. Les fins de semaine ne cherchez pas les gens, ils sont à leur camp. Chez-nous, c'est une tradition, puisque la survie de nos ancêtres dépendait de la chasse et de la pêche. ([Association des chasseurs et des pêcheurs Manic-Outardes inc. 2003](#) : 6)

L'argumentation procède souvent par une démonstration du nombre d'emplois directs et indirects qui découlent de l'activité en question – rendant hasardeux pour les gouvernements d'en altérer la vitalité. La grande entreprise forestière (par exemple, [Abitibi-Consolidated \[2003\]](#)) se présente comme un incontournable partenaire historique du développement québécois, notamment dans les collectivités rurales. La vitalité économique du Québec serait donc intimement liée à la prospérité de l'entreprise. En somme, il s'agit souvent de montrer en quoi, si le secteur (ou l'organisation) était touché par les mesures du traité, l'impact serait grand et entraînerait des dommages collatéraux : « L'industrie forestière doit pouvoir poursuivre son développement pour le plus grand bénéfice des communautés des deux régions ressources du Saguenay–Lac-St-Jean et de la Côte-Nord » ([Bowater produits forestiers du Canada inc. 2003](#) : 2).

Nous voyons donc qu'une même posture peut être employée par des catégories d'acteurs différentes. On ne peut de surcroît faire d'équation simple entre la posture et la position, puisque nous retrouvons des opposants et des partisans de l'EPOG au sein de toutes les postures exposées précédemment. Pour être plus précis, deux intervenants peuvent déployer une posture semblable (en adoptant par exemple une présentation de soi caractéristique des gens « ordinaires »), tout en prenant des positions contraires concernant les négociations : l'un étant pour une entente, l'autre étant contre. La posture présentée dans la prochaine partie fait cependant exception à cette règle, car elle rassemble des acteurs qui sont tous résolument contre le projet de traité tel qu'il se présente.

Les révélateurs de conspiration

Cette controverse est l'une de ces situations où les membres d'une société luttent pour l'imposition d'une vision légitime de la réalité ([Bourdieu 1982](#)). L'actualité récente démontre bien le rôle que peut jouer le complot dans la façon dont les acteurs sociaux se racontent le fonctionnement du monde (par exemple, les discours qu'on a souvent reliés à la « post-vérité » de Donald Trump et de ses supporters durant la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis). Et comme pour d'autres débats publics contemporains, la lutte

symbolique entre les partisans et les opposants de l'entente était fortement teintée d'une méfiance envers les institutions, envers la version de la réalité véhiculée dans le discours de celles-ci. Il nous est donc apparu pertinent ici de traiter de la posture du révélateur de conspiration à part des six autres postures.

En commission parlementaire, ils ont été très nombreux à souligner les défaillances de l'information du public à propos des négociations territoriales. Ce thème fut si fréquent qu'il fait office de quasi-consensus dans les mémoires : les gouvernements auraient failli à la tâche de tenir les citoyens informés adéquatement. Des intervenants ont, par exemple, déclaré qu'ils avaient appris par surprise qu'un traité était sur le point d'être signé avec les Innus, qu'il concernait la municipalité où leur résidence (principale, secondaire) est située, et qu'ils avaient demandé en vain des explications aux autorités. Or, parmi les discours les moins favorables à l'entente, ce manque d'information est régulièrement considéré comme intentionnel et délibéré, plusieurs acteurs s'appuyant sur le manque de transparence afin de spéculer sur les intentions véritables des Innus et des gouvernements. Certains ont alors conclu que l'opacité entourant les négociations servait à faciliter l'élaboration d'une entente défavorable aux intérêts des Autochtones du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, voire du Québec entier. Plusieurs partageaient ainsi l'intuition qu'on dissimulait volontairement quelque chose à propos de l'EPOG et ils ont cherché à savoir ce qui se cachait derrière la « muraille de fausses apparences » ([Hébert 2001](#)). Ils ont alors adopté la posture du révélateur de conspiration.

Si nous recourons ici aux concepts liés à l'analyse du conspirationnisme, ce n'est pas pour discréditer des acteurs sociaux avec lesquels nous serions en désaccord au sujet des négociations territoriales. Cela répond plutôt au besoin de décrire les comportements discursifs que ceux-ci adoptent face à la découverte de la vérité. À ce sujet, des chercheurs ont, avant nous, noté que des discours de ce type circulaient dans les écrits au moment de controverses entourant la reconnaissance de droits ancestraux au Québec – [Vincent \(1992\)](#), [Trudel \(1995\)](#), et [Charest \(2003\)](#) évoquent notamment les fortes craintes d'une dépossession du territoire par les Autochtones, avec la complicité des gouvernements.

L'image centrale des théories de la conspiration est celle d'un vaste et sinistre complot, mis en branle par un appareil d'influence agissant furtivement pour détruire un mode de vie ([Hofstadter 1996](#)). Dans leur dimension plus « ordinaire », ces théories consistent en une narration de la vie quotidienne où tout est inter-relié et où les connexions sont mystérieuses, inquiétantes ([Stewart 1999](#)).

Elles se présentent donc comme « un cadre à l'intérieur duquel des évènements apparemment disparates, isolés, et souvent banals, vont potentiellement prendre un sens inattendu et une importance jusque-là insoupçonnée » (Hébert 2001 : 122).

Marcus (1999) propose de donner une large portée à ce mode d'explication du monde, en le concevant comme une caractéristique de base de la pensée rationnelle (il développe le concept de « paranoïa within reason »). Il considère que toute démarche rationnelle comporte une part de spéculation pour cause d'un manque relatif de faits. Cependant, dans la pensée paranoïaque, cette spéculation se fait plus créative et moins restrictive. Le conspirationnisme serait avant tout une pratique, une attitude particulière par rapport à la compréhension d'évènements. Nous sommes donc également en accord avec Hofstadter lorsqu'il écrit :

In fact, the idea of the paranoid style would have little contemporary relevance or historical value if it were applied only to people with profoundly disturbed minds. It is the use of paranoid modes of expression by more or less normal people that makes the phenomenon significant. (Hofstadter 1996 : 4)

La théorisation paranoïaque s'appuie généralement sur une accumulation minutieuse de faits (ou de ce qui est présenté comme des faits) et par leur assemblage dans le but de démontrer hors de tout doute l'existence d'une conspiration. La démonstration est donc caractérisée non pas par l'absence de faits vérifiables, mais bien par les bonds dans l'imaginaire qui sont faits à des moments critiques de la narration d'évènements (Hofstadter 1996). Certains cherchent, par exemple, à mettre au jour les intentions véritables du gouvernement du Québec en assemblant méticuleusement des déclarations officielles rapportées dans différents médias et en montrant qu'elles pointent toutes vers le « seul but [d'] arriver à nous faire avaler cette infecte Approche commune » (Un groupe de pionniers septiliens 2003 : 8). D'autres s'affairent à démontrer comment des projets d'exploitation des ressources naturelles seraient facilités par une entente, ce qui pousserait les gouvernements à sacrifier les Allochtones régionaux au profit des Innus. S'intéressant aux « motivations secrètes de l'entente », l'auteur de la prochaine citation suggère que l'État québécois cherche surtout à acheter la paix avec les Innus afin de faciliter la réalisation de grands projets :

À juste titre, nous nous demandons pourquoi le gouvernement, qui fait traîner en longueur des dossiers infiniment plus urgents que celui-là (tel la pollution par les pesticides) a mis tellement de précipitation à négocier ces choses en cachette avec les Innus.

Nous savons que le projet de Churchill Falls est bloqué par les revendications autochtones. Nous savons aussi qu'Hydro-Québec a sur ses planches à dessin, des projets pour harnacher tous les cours d'eau de la Côte-Nord où coule un débit d'eau le moindrement plus important que celui du robinet de l'évier de ma cuisine !

[...] Et à notre avis, c'est pour accélérer la préparation et la réalisation de ces projets que le gouvernement a mis tant de hâte à négocier cette entente avec les Innus. (Dumas 2003 : 9)

Le mode de pensée conspirationniste témoigne d'un scepticisme (souvent absolu) quant aux versions officielles. Le révélateur se charge alors d'occuper un avant-poste d'où il dit avoir vu se dessiner le complot. Il s'appuie donc sur une compréhension, à propos de ce qui se trame, qu'il juge plus sophistiquée que celle des gens qu'il entend protéger. En cela, il se charge d'éveiller un public endormi, un public qui s'est laissé berner (Hofstadter 1996). Répondant à un appel quasi-religieux, Russel Bouchard entend bien assumer cette responsabilité :

On a tort de croire qu'on choisit ses luttes et ses combats ! La vie nous les propose, nous y prépare, et nous laisse le champ libre pour accomplir notre destinée dans cette suite semée de refus, de hasards et d'impondérables. On a le choix d'accepter ou de se détourner vers d'autres contraintes. Comme j'ai accepté, j'entends bien rendre mon voyage jusqu'au bout, dans l'honneur et la dignité, pour le meilleur et pour le pire. Mon affaire peut vous paraître sans doute un peu fleur bleue et dépassée par ces temps dissolus, mais c'est ma façon d'exprimer mes humanités. À parler plus proprement, il n'y a pas de prix à mes engagements envers ceux et celles qui ont foi en moi. Certes, ils sont un peu épargnés dans leur lutte pour la survie, ils me déçoivent parfois par leur naïveté et leur trop grande bonté envers les étrangers qui les tondent jusqu'au sang; mais c'est mon peuple, je n'en dirai rien de mal et j'entends rester solidaire à sa destinée jusqu'au bout. Quoiqu'il advienne ! (Bouchard 2003 : 32)

Comme l'exprime cette dernière citation, la quête de vérité du révélateur s'accompagne souvent d'un sentiment de persécution – une persécution dont la victime serait une nation, une culture, une collectivité⁹. Du coup, il ressent une intense indignation morale et une forte impression de noblesse dans son combat, car il considère que son engagement politique envers la collectivité menacée est désintéressé et patriotique (Marcus 1999). Le complot serait ainsi fomenté, à l'abri des regards, par des gens malhonnêtes qui s'entendent sur le partage du monde au détriment d'un segment de la population. Russel Bouchard pointe par exemple du doigt « ceux qui

me dépouillent de mon pays » et dit rejeter le projet de traité « parce qu'il a été comploté par quelques initiés dans l'obscurité » (Bouchard 2003 : 18). S'exprimant parfois de manière apocalyptique, le révélateur prévoit la mort d'ordres politiques entiers ou l'écrasement total de systèmes de valeurs. Pour lui, le temps presse : « He constantly lives at a turning point : it is now or never in organizing resistance to conspiracy. Time is forever just running out. Like religious millenarians, he expresses the anxiety of those who are living through the last days » (Hofstadter 1996 : 30). Le passage suivant illustre bien cette caractéristique du discours conspirationniste :

Ne nous demandez pas d'être positif devant des manœuvres aussi catastrophiques visant à l'anéantissement de notre peuple et l'abolition de nos droits les plus élémentaires sur un immense territoire que nos ancêtres et nous-mêmes avons défriché, développé et exploité au profit de la collectivité. Pire encore, nous ne sommes que quelques groupes et individus isolés non organisés, sans moyens contre un État sur organisé qui achète tous les opposants avec les fonds publics, qui mobilise tous ses effectifs et qui ne regarde pas à la dépense pour faire taire tous les opposants par des moyens trompeurs, si vicieux et malhonnêtes soient-ils. Cependant, la puissance de nos opposants en nombre, en organisation et en moyens financiers n'affecte nullement le courage et la détermination de notre groupe qui sait qu'il vaincra ! (Un groupe de pionniers septiliens 2003 : 1)

Souvent, dans leurs mémoires, ceux qui adoptent une telle posture estiment ne pas s'en être sorti indemnes, certains ayant même payé le prix fort pour leur engagement dans l'opposition (par exemple, Ghislain Lebel qui fut expulsé du Bloc Québécois pour ses prises de position contre l'entente alors qu'il était député à Ottawa). Il semble toutefois peu étonnant à leurs yeux que des opposants y laissent des plumes : le combat est féroce, l'ennemi est puissant et bien organisé. Bien qu'ils ne se battent pas à armes égales avec cet ennemi, les révélateurs de conspiration se disent animés par de bons sentiments et l'énergie du désespoir. Ils revendiquent, au nom de la démocratie, le droit à l'insoumission.

Conclusion

Les personnes ayant rédigé un mémoire ont tous participé activement aux débats, et ce, dans la plupart des cas, dans le but d'influencer l'opinion des parlementaires envers le projet de traité. Dans son essai *The Politics of Meaning*, Clifford Geertz faisait le constat suivant :

Ideas – religious, moral, practical, aesthetic – must [...] be carried by powerful social groups to have

powerful social effects; someone must revere them, celebrate them, defend them, impose them. They have to be institutionalized in order to find not just an intellectual existence in society, but, so to speak, a material one as well.

[...] This politics of meaning is anarchic in the literal sense of unruly, not the popular one of unordered. [...] [The] attempt to impose upon the world a particular conception of how things at bottom are and how men are therefore obliged to act, is, for all the inability thus far to bring it to workable institutional expression, not a mere chaos of zeal and prejudice. It has a shape, trajectory, and force of its own. (Geertz 1973 : 314–316)

Ce passage éclaire notre compréhension du processus de prise de position en commission parlementaire, ce qui inclut l'adoption d'une posture par les intervenants. Les discours (et les productions symboliques qu'ils renferment) peuvent, en effet, rechercher l'institutionnalisation de « notre » vision des choses (celle des acteurs prenant position). Dans le cas à l'étude, l'expression institutionnelle que les acteurs recherchent concerne l'adoption, ou non, d'un traité reconnaissant des droits ancestraux aux Innus. Dit autrement, l'analyse anthropologique des commissions parlementaires doit considérer l'effet que tentent de produire les auteurs de mémoire sur l'organisation « objective » de la vie sur terre. Le déploiement d'une posture fait alors partie des mécanismes qui participent à cette tentative d'influence.

Au moment de la commission parlementaire de 2003 (et possiblement encore aujourd'hui), un discours particulier tenait le haut du pavé dans la discussion publique à propos des droits ancestraux. Celui-ci prend appui sur une occupation antérieure du territoire par les peuples autochtones et sur la persistance au Québec, puisque non éteints, de leurs droits ancestraux. Les acteurs qui s'accordent avec un tel raisonnement considèrent habituellement que l'État doit mettre en place des politiques de reconnaissance pour le bénéfice de ces peuples. Il serait ainsi nécessaire que les institutions étatiques fédérales et provinciales accommodent les Autochtones en aménageant un mode de relation qui tiendrait compte de l'existence de leurs droits ancestraux – avec ce que cela implique en termes de redistribution politique et économique. Cette logique est celle qui sert de fondement au texte de l'EPOG (Secrétariat aux affaires autochtones 2004).

Il apparaît que, dans certains cercles – celui de la réflexion universitaire et de l'opinion juridique (notamment constitutionnelle) sur les questions autochtones, celui des Cours de justice ayant à se pencher sur des litiges liés à ces questions ou encore, celui des processus officiels de négociation territoriale – ce discours sur

l'altérité autochtone est capable d'assurer une hégémonie relative. Lorsque les débats se tiennent à l'intérieur de ces cercles, ce discours et ceux qui le défendent ont donc l'avantage du terrain¹⁰. Cependant, lorsque ce discours est amené sur un autre terrain – celui des médias d'opinion, de la politique partisane, de la mobilisation citoyenne – sa force peut être grandement diminuée. La logique sur laquelle il s'établit est alors placée sur la défensive par des opposants qui trouvent un écho favorable à leurs déclarations dans la population. C'est donc dire que ce discours est ainsi amené dans une autre arène, en d'autres cercles, soit là où d'autres modes d'autorité discursive (par exemple, ceux liés au « gros bon sens ») sont capables de mettre au défi son hégémonie. La controverse a d'ailleurs démontré que les opposants sont en mesure d'ébranler un processus de négociation, jusqu'à forcer une réaction de la part du gouvernement du Québec. Celui-ci a notamment réagi en instituant une commission parlementaire.

À la lumière des résultats de recherche exposés dans cet article, nous jugeons que l'étude des postures est importante pour comprendre comment les acteurs prennent position lors d'un tel exercice consultatif et tentent d'influencer l'institutionnalisation des intérêts (matériels, idéologiques, politiques) qu'ils défendent. Il s'agit, en effet, d'un lieu spécifique où ils doivent faire valoir la qualité de leur expertise et, ainsi, tenter de convaincre un certain public de la validité de la position qu'ils défendent. Tout comme [Robin \(1984\)](#) l'avait fait à propos d'une autre commission parlementaire, nous avons pu observer que les acteurs s'engagent régulièrement face à leur discours en mettant à contribution des fonctions et rôles sociaux dont ils sont (ou se disent) porteurs. Qu'ils soient des gens du commun, des intellectuels de carrière, des entreprises privées ou encore des députés, ils trouvent souvent dans ce type d'attributs des sources de légitimation d'un point de vue. Nous avons également pu constater qu'il n'y a pas d'équation simple entre la posture et la position. Des opposants et des promoteurs de l'EPOG se retrouvent, en effet, au sein de presque toutes les catégories de postures – à l'exception du révélateur de conspiration qui, dans ce cas, rassemble des acteurs qui s'opposent tous avec vigueur à l'entente avec les Innus.

En outre, la dynamique discursive qui s'installe entre les acteurs sociaux engagés dans ce débat s'élargit, éclate, lorsque ceux-ci proposent que la réalité qui soutient les négociations territoriales n'est qu'apparence de réalité. Ils laissent alors entendre que le terrain sur lequel se déroule le débat en cache un autre. La réalité serait alors sous-terraine. La place qu'ils proposent d'occuper dans le débat, la posture qu'ils adoptent, est ainsi

celle du révélateur : la réalité vraie serait cachée, enfouie par des conspirateurs et il importerait de la déterrre afin de la révéler à la face du monde.

Mathieu Cook, est professeur au département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi. Mathieu_Cook@uqac.ca.

Notes

¹ Historiquement, les gens de ce peuple effectuaient leurs déplacements en raison d'une recherche de gibier et de poisson, desquels ils tiraient leur nourriture et des produits à échanger avec d'autres groupes. Avec la colonisation européenne et la traite des fourrures, le mode de vie qui prédominait avant la période de contact subit progressivement des modifications. Par contre, même après la sédentarisation dans les réserves (ou communautés) de nombreux Innus continuent toujours d'être mobiles sur le territoire, notamment en raison de l'occupation saisonnière des sites de chasse familiaux qui sont parfois situés à des centaines de kilomètres des lieux de résidence ([Charest 2001; Lacasse 2004](#)). Notons, par ailleurs, que deux autres communautés innues sont situées hors du Québec, soit au Labrador dans le territoire terre-neuvien. Il s'agit de Natuashish et Sheshatshiu.

² Pour plus de détails sur l'histoire de ces négociations, il est possible de consulter [Charest \(2003\)](#)

³ Suivant la mécanique institutionnalisée de reconnaissance des droits ancestraux ([Affaires indiennes et du Nord Canada 2003](#)), l'accord-cadre constitue une des étapes devant mener à la signature d'un traité avec une nation autochtone. L'étape suivante consiste en la ratification d'une entente de principe d'ordre général (EPOG), ce qui fut fait en 2004 ([Secrétariat aux affaires autochtones 2004](#)). Nous nous référerons donc régulièrement à l'EPOG dans cet article. De plus, les événements liés à cette controverse sont couverts plus en détails dans le numéro 1 du volume XLIII de *Recherches amérindiennes au Québec*, ainsi que par [Charest \(2003\)](#) et [Leydet \(2007\)](#).

⁴ Dans le but d'alléger le texte, nous avons régulièrement opté pour une formulation masculine. Cependant, nous tenons à préciser que plusieurs femmes ont déposé et défendu un mémoire en commission parlementaire.

⁵ Parmi ces auteurs de mémoires, on y remarque une bonne présence autochtone (organisations politiques officielles, organismes citoyens et individus). Étaient aussi représentés : les deux principaux partis politiques provinciaux (le Parti libéral du Québec et le Parti Québécois); des intellectuels de carrière; les groupes de conservation et d'aménagement de la faune; les entreprises (forestières et minières) de petite, moyenne et grande taille; les pouvoirs de plusieurs villes et municipalités, ainsi que des municipalités régionales de Comté (MRC); des organisations publiques de développement économique innues et non-innues; des regroupements et des entreprises du domaine de la chasse, de la pêche et de la villégiature; des syndicats de travailleurs; des regroupements de citoyens; et des citoyens parlant en leur nom propre. De tous ceux-là, certains appuient l'entente, alors que d'autres s'y opposent. Soulignons aussi que la

- majorité des figures centrales de l'opposition y a défendu un mémoire : le Regroupement des locataires des terres publiques du Québec; les Pionniers septiliens; la Fondation équité territoriale; Ghislain Lebel; Russel Bouchard; Jean Tremblay, le maire de Saguenay, par le biais du mémoire officiel de la Ville.
- 6 Je présente ici des résultats tirés de ma thèse de doctorat ([Cook 2016](#)). Elle fut dirigée par Martin Hébert (Université Laval) et codirigée par Geneviève Nootens (UQAC).
- 7 L'image que les auteurs de mémoire projettent et l'impression qu'ils « laissent » au lecteur, ne sont pas toujours parfaitement contrôlées. Parfois, ils essaient d'employer un niveau de langage qu'ils ne maîtrisent pas, commettent des lapsus et laissent entrevoir une maladresse face aux conventions. Par exemple, le [Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord \(2003\)](#) demande aux négociateurs d'être « translucides » (plutôt que transparents) et revendique que les « Blancs » et les Innus soient placés « sur un même pied d'estrade ».
- 8 Parfois, le recours à de tels principes répond à une tentative de disqualification des idées différentes en érigent une opinion particulière (personnelle, quoique possiblement partagée par d'autres individus) au rang d'universel ([Fairclough 2003](#))
- 9 Cette controverse était fortement marquée par la circulation de discours à propos des relations inégales entre les régions centrales (Québec et Montréal) et périphériques (Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord), ainsi qu'entre le Québec et le reste du Canada. Les théories de la conspiration, circulant dans les mémoires, mettent donc souvent en scène un coup monté à l'endroit du Québec par le gouvernement fédéral ou encore, à l'endroit des régions périphériques par les régions centrales ([Cook 2013](#))
- 10 Ce fait sera d'ailleurs dénoncé par les auteurs qui développent l'idée d'une « orthodoxie autochtone » ([Flanagan 2002](#)), voire d'une « obnubilante rectitude politique » ([Dawson 2005](#) : 14). Les chercheurs qui situent leurs réflexions dans ce discours quasi-hégémonique sont ainsi assimilés, par ceux qui s'opposent à la reconnaissance des droits ancestraux des Innus, à des collaborateurs de l'orthodoxie, à des « apôtres voués au mythe du "beau et bon sauvage" » ([Bouchard 1995](#) : quatrième de couverture).
- Références**
- Abitibi-Consolidated inc., 2003. *Mémoire concernant l'entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan, et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003. *Règlement des revendications des autochtones. Un guide pratique de l'expérience canadienne*. Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Amossy, Ruth, 2010. *L'argumentation dans le discours*. Paris, Armand Colin.
- Amossy, Ruth, et Roselyne Koren, 2004. « Présentation ». *Semen*, 17. (Page consultée le 20 novembre 2009), <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/5460>
- Angenot, Marc, 2004. « Social Discourse Analysis: Outlines of a Research Project », *The Yale Journal of Criticism*, 17 (2) : 199–215. <https://doi.org/10.1353/yale.2004.0008>.
- Association des chasseurs et des pêcheurs Manic-Outardes inc., 2003. *Mémoire soumis dans le cadre de la Commission parlementaire sur les négociations avec les Innus*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Barber, Keith, 2008. « “Indigenous Rights” or “Racial Privileges” : The Rhetoric of “Race” in New Zealand Politics », *The Asia Pacific Journal of Anthropology*, 9 (2) : 141–156. <https://doi.org/10.1080/14442210802023665>.
- Barth, Fredrik, 1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières ». In P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, (dir.), *Théories de l'ethnicité*, p. 203–249. Paris, Presses universitaires de France.
- Bouchard, Russel, 1995. *Le dernier des Montagnais*. Chicoutimi, publication à compte d'auteur.
- _____, 2002. *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean (et la Côte-Nord) « Notre Terre à Nous Aussi »*. Chicoutimi, publication à compte d'auteur.
- _____, 2003. *Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant sur l'Approche commune en janvier 2003*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Bouchard, Russel, Charles Côté, Charles-Julien Gauvin, Richard Harvey, Daniel Larouche et Mario Tremblay, 2001. *Le Pays trahi*. Tome 3. Chicoutimi, La Société du 14 Juillet.
- Bourdieu, Pierre, 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- Bowater produits forestiers du Canada inc., 2003. *Entente Innu - Commentaires de Bowater*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Charest, Paul, 2001. « Les Montagnais ou Innus ». In G. Duhaime, (dir.), *Le Nord. Habitants et mutations*, p. 37–51. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- _____, 2003. « Qui a peur des Innus? Réflexions sur les débats au sujet du projet d'entente de principe entre les Innus de Mashteuia, Essipit, Betsiamites et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada », *Anthropologie et Sociétés*, 27 (2) : 185–206. <https://doi.org/10.7202/007453ar>.
- Chouinard, Tommy, 2004. « L'entente de principe avec les Innus. Une année de contestation ». In M. Venne, (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, p. 768–773. Montréal, Fides.
- Comité de citoyens des Escoumins, 2003. *Mémoire sur l'entente de principe*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Conseil de la Nation huronne-wendat, 2003. *Vers une nouvelle alliance avec la Nation huronne-wendat*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Conseil tribal Mamuitun Mak Nutashkuan, 2003. *Adresse des chefs des Premières Nations innues de Mamuitun Mak Nutashkuan auprès de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Cook, Mathieu, 2013. « Les droits ancestraux autochtones: Reconnaissance et contestation. La controverse entourant l'Approche commune ». *Recherches amérindiennes au Québec*, XLIII (1) : 59–68. <https://doi.org/10.7202/102447ar>.
- _____, 2016. *Les droits ancestraux des Innus: Reconnaissance et contestation. Analyse des discours*

- sur l'altérité déployés lors d'une controverse à propos de négociations territoriales.* Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université Laval.
- Dawson, Nelson-Martin, 2005. *Feu, fourrures, fléaux et foudroyèrent les Montagnais. Histoire et destin de ces tribus nomades d'après les archives de l'époque coloniale.* Sillery, Les Éditions Septentrion.
- Dumas, Laurent, 2003. *Mémoire concernant l'entente de principe entre les Nations innues, d'une part et les gouvernements du Québec et du Canada, d'autre part.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Fairclough, Norman, 2003. *Analysing Discourse. Textual Analysis for Social Research.* Londres et New York, Routledge.
- Flanagan, Tom, 2002. *Premières Nations? Seconds regards.* Sillery, Les Éditions Septentrion.
- Frenette, Pierre, 2003. *Les faux Innus. Un faux débat.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Geertz, Clifford, 1973. *The Interpretation of Cultures.* New York, Basic Books.
- Hamelin, Louis-Edmond, 2003. *Relations politiques entre Autochtones et non-Autochtones au Québec.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Hébert, Martin, 2001. « Logiques paranoïaques », *Solaris* (139) : 118–129.
- Hofstadter, Richard, 1996. *The Paranoid Style in American Politics and Other Essays.* Cambridge, Harvard University Press.
- Huard, Armandine, et Rodrigue Larose, 2003. *Une entente complaisante faisant échec à la Charte de la langue française en donnant prépondérance à la Loi canadienne des langues officielles. Résumé du mémoire.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Labranche, Pierre, 2003. *Sans titre.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Lacasse, Jean-Paul, 2004. *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun.* Sillery, Les Éditions Septentrion.
- Landsman, Gail Heidi, 1985. « Ganienkeh: Symbol and Politics in an Indian/White Conflict », *American Anthropologist*, 87 (4) : 826–839. <https://doi.org/10.1525/aa.1985.87.4.02a00050>.
- , 1987, « Indian Activism and the Press: Coverage of the Conflict at Ganienkeh », *Anthropological Quarterly*, 60 (3) : 101–113. <https://doi.org/10.2307/3317630>.
- Lefrançois, Bernard, 2003. *Mémoire pour la commission parlementaire concernant l'entente de principe avec les Innus.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Lévesque, Fanny, 2010. « Le racisme des Pionniers septiliens dénoncé sur Facebook ». *Le Soleil*, 11 février. (Page consultée le 15 novembre 2015). <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201002/11/01-948631-le-racisme-des-pionniers-septiliens-denonce-sur-facebook.php>.
- Leydet, Dominique, 2007. « Autochtones et non-Autochtones dans la négociation de nouveaux traités : Enjeux et problèmes d'une politique de la reconnaissance », *Négociations*, 8 (2) : 55–71. <https://doi.org/10.3917/neg.008.0055>.
- Maingueneau, Dominique, 2013. « L'éthos: Un articulateur ». *CONTEXTES*, 13. (Page consultée le 16 avril 2014). <http://journals.openedition.org/contextes/5772>. <https://doi.org/10.4000/contextes.5772>.
- Marcus, Georges E., 1999. « Introduction: The Paranoid Style Now ». In G. E. Marcus, (dir.), *Paranoia within reason. A Casebook on Conspiracy as Explanation*, p. 1–11. Chicago, The University of Chicago Press.
- McKenzie, Philomène, et George McKenzie, 2003. *Mémoire de la famille McKenzie devant la commission parlementaire portant sur les négociations avec le peuple innu à l'égard du document intitulé « Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan, et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ».* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Menzies, Charles, 1994. « Stories from Home: First Nations, Land Claims, and Euro-Canadians », *American Ethnologist*, 21 (4) : 776–791. <https://doi.org/10.1525/ae.1994.21.4.02a00060>.
- Nadeau, Jean-François, 2002. « La vérité sur l'entente avec les Innus », *L'Actualité*, 15 décembre : 54–60.
- Néron, Carol, 2002a. « Approche commune: L'indifférence mène tout droit à la catastrophe », *Le Quotidien*, 2 octobre : 8.
- , 2002b. « Approche commune: Québec et Ottawa improvisent », *Le Quotidien*, 12 juin : 8.
- Nesper, Larry, 2002. *The Walleye War. The Struggle for Ojibwe Spearfishing and Treaty Rights.* Lincoln et Londres, University of Nebraska Press.
- Paillé, Pierre, et Alex Muccielli, 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Paris, Armand Colin.
- Pineault, Claude, 2003. *Mémoire sur l'entente avec les Innus de Betsiamites, Essipit, Mashteuatsh, Nutashkuan.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord, 2003. *L'entente de principe au Québec.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Robert, Jean-François, 2003. *Mémoire sur l'entente de principe avec les Innus de Betsiamites, d'Essipit, de Mashteuatsh et de Nutashkuan.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Robin, Régine, 1984. « La circulation de la parole publique et ses risques : Les débats en Commission parlementaire sur le projet de loi concernant “l’organisation des services de santé et des services sociaux”, au Québec en 1971 », *Cahiers de recherche sociologique*, 2 (1) : 45–98. <https://doi.org/10.7202/1001978ar>.
- Saint-Hilaire, Maxime, 2003. « La proposition d'entente de principe avec les Innus: Vers une nouvelle génération de traités? ». *Cahiers de droit*, 44 (3) : 395–426. <https://doi.org/10.7202/043758ar>.
- Secrétariat aux affaires autochtones, 2000. *Approche commune.* Consulté sur Internet (Page consultée le 5 juin 2015). https://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2000/saa_dis20000706.htm.
- , s.d.. Statistiques des populations autochtones du Québec 2015. Population amérindienne. Consulté sur Internet (<http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm#innus>), 16 février 2018.
- , 2004. *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec, et le gouvernement du Canada.* Québec, Gouvernement du Québec.

- St-Amand, Paul, 2003. *Mémoire sur l'entente avec les Innus de Betsiamites, Essipit, Mashteuatsh, Nutashkuan.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Stewart, Kathleen, 1999. « Conspiracy Theory's Worlds ». In G. E. Marcus, (dir.), *Paranoia within reason. A Casebook on Conspiracy as Explanation*, p. 13–19. Chicago, The University of Chicago Press.
- Tremblay, Mario, 2003. *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Réalité interdite.* Saguenay, publication à compte d'auteur.
- Trudel, Pierre, 1995. « De la négation de l'autre dans les discours nationalistes des Québécois et des Autochtones », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXV (4) : 53–66.
- Un groupe de pionniers septiliens, 2003. *Mémoire d'opposition aux négociations territoriales et à l'Approche commune.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Ville de Saguenay, 2003. *Des droits ancestraux et du droit à l'égalité des chances.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).
- Vincent, Sylvie, 1992. « Terre québécoise, première nation et nation première: notes sur le discours québécois francophone au cours de l'été 1990 ». In N. Khouri (dir.), *Discours et mythes sur l'ethnicité*, p. 215–231. Montréal, ACFAS.
- Vollant, Stanley, 2003. *Grandir et s'épanouir ensemble.* (Mémoire déposé en commission parlementaire).